

## Régime de retraite des cadres Les résultats 2004

Le régime de retraite des cadres Agirc a dégagé en 2004 un **résultat global** excédentaire de 1,28 milliard d'euros, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent : en effet, la hausse des charges d'allocations, + 5,4%, est plus importante que celle des cotisations, + 4,2 % et conduit à un déficit technique de 281 millions d'euros.

Les effectifs de cotisants ont progressé de 1,6 %. L'assiette des cotisations qui a bénéficié d'une revalorisation du salaire des cadres (1,9 %) plus importante que celle du plafond de la sécurité sociale (1,8 %), à l'inverse des années précédentes, est majorée de 2,5 %.

Le déficit du régime est compensé par les transferts financiers de l'Arrco (682 millions d'euros) et de l'AGFF (650 millions d'euros).

Les produits financiers, pour leur part, s'élèvent en 2004 à 220 millions d'euros.

Malgré une conjoncture difficile en 2004 et 2005, qui devrait dégrader la situation financière du régime de retraite des cadres, celui-ci devrait rester excédentaire sur la période.

Les résultats du régime Agirc comme ceux du régime Arrco sont à mettre au crédit des partenaires sociaux qui ont su prendre, depuis plus de dix ans, les décisions qui s'imposaient pour préserver l'équilibre financier des régimes de retraite complémentaire.

<b>Principaux résultats 2004</b>	<b>(en milliards d'euros)</b>
Ressources :	+ 14,20
Charges :	- 14,48
Résultat technique avant transferts	- 0,28
Transferts financiers :	
- Arrco/ Agirc :	+ 0,68
- Contribution d'équilibre de l'AGFF	+ 0,65
Produits financiers :	+ 0,23
<b>Résultat global de l'exercice :</b>	<b>+ 1,28</b>

---